

Règlement Stage et Mémoire
Année académique 2023-2024

Table des matières

1. Introduction.....	2
2. Prérequis	2
3. Objectifs.....	3
4. Evaluation	4
5. Séminaire d’encadrement.....	4
6. Partim Stage – modalités pratiques	5
6.1 Choix du lieu de stage.....	5
6.2 Durée et période	5
6.3 Conclusion d’une convention	5
6.4 Rapport de stage	6
6.5 Assurances.....	7
7. Partim Mémoire - modalités pratiques.....	7
7.1 Choix du sujet et promoteur	8
7.2 Consultation des mémoires des années antérieures.....	9
7.3 Ethique de la recherche.....	9
7.4 Respect des données à caractère personnel.....	10
8. Dépôt.....	10
9. Forme du travail	11
9.1 Modalités particulières pour le partim Mémoire (volet « working paper »).....	11
10. Contacts.....	12

1. Introduction

Traditionnellement le stage et le mémoire sont des moments importants du Master en Sciences de la Population et du Développement qui vise à former des étudiant·s qui disposeront de connaissances scientifiques solides ainsi que de compétences méthodologiques, techniques et pratiques mises à jour dans le domaine du développement et de la coopération internationale. Ces deux activités centrales sont obligatoirement articulées ainsi que les productions qui y sont attachées (rapport de stage et mémoire).

Concrètement, le stage et le mémoire en Master en Sciences de la Population et du Développement sont regroupés dans un seul code cours [HMEM0009-1](#) *Mémoire et stage* pour un total de 21 ects. **Ces deux composantes sont dès lors indissociables.** Le présent règlement régit ces deux composantes.

2. Prérequis

Pour inscrire à son PAE le *Mémoire et stage* [HMEM0009-1](#), l'étudiant devra impérativement avoir validé le cours *SOCI2261-1 Initiation à la recherche en développement et coopération internationale (en ce compris le travail personnel)*. En effet, l'équipe encadrante souhaite mettre l'accent sur une approche longitudinale des étudiants.es en leur demandant de connecter leur travail personnel de Master 1 et le mémoire. En outre, l'encadrement est conçu de sorte à accompagner les étudiants.es durant les deux années.

3. Objectifs

L'**objectif principal** de l'activité « Mémoire et Stage » est de développer chez l'étudiant sa capacité à mobiliser des instruments scientifiques pour innover en matière de recherche et/ou d'intervention dans le domaine de la coopération internationale. Dès lors, les productions sont scindées et structurées comme suit : une partie « rapport de stage » et une partie « mémoire » sous la forme d'un *working paper*.

Partie « Rapport de stage »	<i>Pratiques professionnelles</i> - <i>Réflexivité et analyse</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Lister et décrire les tâches réalisées ainsi que les obstacles rencontrés par l'étudiant - Se positionner en tant que futur professionnel en faisant état de l'évolution de ses compétences <p>Décrire de manière synthétique son lieu de stage et le positionner dans le champ du développement à l'échelle locale, nationale, voire internationale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les acteurs, enjeux, dynamiques de nature diverse prenant part et/ou influençant une intervention dans le domaine de la coopération internationale / dispositif d'aide. - Formuler une réflexion personnelle, cohérente et originale orientée autour d'une intervention ayant pour finalité la formulation d'une proposition innovante sur cette intervention/dispositif d'aide. - Pour ce faire, <ul style="list-style-type: none"> • mobiliser de manière pertinente et avec un recul critique le cadre réglementaire et la littérature grise produite par les acteurs impliqués directement ou indirectement dans cette intervention. • faire preuve d'une capacité de mise à distance critique des discours, postures et attitudes des acteurs impliqués dans cette intervention faisant l'objet du mémoire. <ul style="list-style-type: none"> - Questionner ses représentations sur le secteur
Partie « Mémoire »	<i>Working Paper</i> <i>Raisonnement scientifique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier une problématique pertinente pour la coopération internationale, en lien avec le lieu de stage - Formuler un questionnement d'ordre scientifique (question de départ – hypothèse(s) à tester) en mobilisant de façon critique concepts et cadres théoriques adéquats à partir d'un état de l'art. - Elaborer un cadre méthodologique pertinent pour l'examen de la question de départ / test de(s) hypothèse(s). - Présenter de manière claire et précise les résultats de son analyse et confronter ceux-ci à l'hypothèse initiale / aux hypothèses initiales. - Communiquer oralement avec clarté et aisance les étapes de sa recherche. - Présenter la conclusion de l'examen scientifique.

L'activité « Mémoire & Stage » présente ainsi plusieurs dimensions articulées les unes aux autres ; ceci dans le but de consolider l'approche professionnalisante du Master tout autant que la capacité de l'étudiant à poser un regard scientifique sur le secteur de la coopération et du développement.

4. Evaluation

La répartition des notes se fera comme suit :

Partim	Pondération et évaluateur	Modalité de dépôt
Partie « Rapport de stage »	40 % <ul style="list-style-type: none"> dont un quart se basera sur la fiche évaluative complétée par le maître de stage à la fin du stage ; dont les trois-quarts se baseront sur le rapport de stage à proprement dit. Cette partie sera coévaluée par le tuteur pédagogique du stage et les encadrants du séminaire HMEM0009. 	eCampus + par mail au promoteur Date : voir échéancier FaSS
Partie « Mémoire »	60 % <ul style="list-style-type: none"> pour le « working paper ». Cette partie sera évaluée par un jury. 	Mathéo. Date : voir échéancier FaSS

Une note inférieure à 10/20 dans une des parties « Rapport de Stage » ou « Mémoire » entraîne automatiquement l'ajournement pour le cours HMEM0009. En seconde session, l'étudiant devra représenter la partie échouée.

En cas de non remise d'une des deux parties, l'étudiant sera ajourné.

5. Séminaire d'encadrement

Pour mener à bien ses différents travaux, l'étudiant est amené à participer à différentes activités d'encadrement organisées dans le cadre du séminaire HMEM0009. Ce cours vise à accompagner l'étudiant dans la préparation et la rédaction de son « working paper » ainsi que du rapport de stage.

Un planning de travail détaillé des productions intermédiaires à rendre sera communiqué en début d'année. Ces productions seront évaluées à titre formatif. L'étudiant qui n'aura pas préparé le travail demandé ne pourra assister à la séance. Pour plus d'informations sur le séminaire, voir engagement pédagogique.

La présence à ces séances est obligatoire. Plus de trois absences injustifiées à ces activités entraîne automatiquement l'ajournement.

6. Stage – modalités pratiques

Les étudiants du Master en Sciences de la Population et du Développement doivent réaliser un stage dans le cadre du cours [HMEM0009](#) *Mémoire et stage*.

Ce stage vise à :

- découvrir un milieu professionnel ayant pour cadre la coopération internationale en Belgique ou à l'étranger ;
- éprouver la capacité de l'étudiant à évaluer une intervention ou un dispositif relevant du champ du développement et à questionner ses représentations (cfr. « rapport de stage ») ;
- prendre appui sur des éléments empiriques qui serviront à une mise en perspective scientifique et critique d'un objet qui relève directement ou indirectement du domaine du stage (cfr. « le mémoire »).

6.1 Choix du lieu de stage

Le stage peut être organisé au sein d'une ASBL, une ONG, un syndicat, une institution publique belge (DGD, ENABEL, ARES-CCD, WBI, Administration communale), une institution internationale (organisation onusienne, Union Européenne), une coopérative, auprès d'un expert indépendant, etc.

La recherche du lieu de stage incombe à l'étudiant qui doit proposer des pistes concrètes dans le cadre du séminaire d'encadrement. Les possibilités et pistes explorées par l'étudiant sont discutées avec les encadrants du séminaire. Le lieu du stage doit être envisagé en correspondance avec la thématique qui sera abordée dans le *working paper*.

6.2 Durée et période

Le stage se déroule obligatoirement durant l'année académique où l'étudiant inscrit à son PAE le cours HMEM0009.

Le stage doit être effectué durant le second quadrimestre de l'année académique. Il ne peut avoir lieu durant les périodes réservées aux sessions d'examen.

Le stage ne peut donner droit à aucune rémunération. Il doit durer entre 8 et 10 semaines en temps plein.

6.3 Conclusion d'une convention

Le stage est encadré par un « tuteur pédagogique » qui doit être également le promoteur du mémoire (voir infra).

Le stage fait l'objet d'une **convention** (téléchargeable depuis la page « Règlements » de la FaSS :www.fass.uliege.be/reglements) qui doit être remplie par l'étudiant en accord avec son maître de stage (personne responsable pour l'organisme d'accueil) et son tuteur pédagogique. Seront précisés dans cette convention la durée du stage, le contenu et les droits et les devoirs respectifs. La convention

de stage devra absolument être celle de l'ULiège, même si l'étudiant doit compléter une convention de stage sur le modèle de son entreprise par ailleurs.

Le stagiaire est tenu de faire remplir au maître de stage **la liste des tâches** (document qui précise les activités qui seront menées par le stagiaire) et une **fiche d'analyse de risques**. Ces documents sont téléchargeables depuis la page « Règlements » du site web de la FaSS et doivent être annexés à la convention.

Le stage sera considéré comme « validé », une fois que la convention de stage sera établie en trois exemplaires et signée par les trois parties : d'abord le maître de stage, ensuite l'étudiant(e), enfin le tuteur pédagogique. Seul l'exemplaire de l'Université de Liège doit être rentré à l'Apparitorat.

L'ensemble des documents doivent être envoyés par mail à l'Apparitorat (npulgar@uliege.be) avant le début effectif du stage. Sans cela, l'étudiant n'est pas couvert par les assurances.

Concernant les mesures « Covid », l'étudiant doit suivre les prescrits de l'organisme d'accueil et les adaptations que celui-ci mettrait en place en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Les étudiants ayant l'autorisation de leur responsable académique pour effectuer un stage à l'étranger doivent compléter, en plus de la convention de stage, de la fiche d'analyse des risques et de la liste des tâches, une demande d'autorisation de séjour à l'étranger (procédure disponible depuis la page « Règlements » du site web de la FaSS).

6.4 Rapport de stage

Ce rapport comportera plusieurs sections :

- réalisations du stagiaire (activités et tâches réalisées par l'étudiant durant son stage, analyse personnelle relative à ses compétences professionnelles) ;
- description de l'organisme de stage permettant de situer celui-ci dans le champ du développement ;
- analyse d'une intervention ;
- représentations sur le secteur.

Une structure plus précise sera communiquée lors du séminaire. Les étudiants doivent impérativement respecter ce canevas.

Le rapport de stage doit être déposé via eCampus¹ et communiqué par mail au tuteur pédagogique pour la date indiquée dans l'échéancier officiel de la Faculté.

Concernant l'analyse d'une intervention, celle-ci doit être élaborée dans le domaine et dans le cadre du stage et s'éloigner d'un rapport formel (description des tâches effectuées et déroulement du stage). Il s'agit d'une démarche réflexive orientée autour d'une action ou intervention de l'organisme de stage. Il ne s'agit donc pas seulement d'une mise à distance à l'égard de l'expérience personnelle du stage. Cette proposition doit témoigner d'une bonne connaissance du domaine du stage, d'une capacité de rencontrer les acteurs, à décoder la littérature grise et les modes de travail d'un milieu particulier de la coopération, qu'il soit localisé au Nord ou au Sud.

Plus concrètement, l'étudiant devra analyser une intervention mise en place par l'organisme où se déroule le stage, que cette intervention soit organisée auprès d'un public cible Nord (domaine de

¹ Nom de fichier : NOM_PRENOM_MA SPD_Rapport de Stage

l'Éducation à la Citoyenneté Mondiale) ou Sud (activités de développement de différentes nature, intervention humanitaire...).

Dans le prolongement du cours « *Gouvernance des Projets* » (SOCI0075-3) et des enseignements de socio-anthropologie du développement présentés dans divers cours du programme de Master, il s'agira de mobiliser les outils d'évaluation de projet et les enseignements de la socio-anthropologie pour analyser ladite intervention. Sur base de ce diagnostic initial, il est attendu de l'étudiant qu'il formule des recommandations concrètes visant à consolider l'intervention étudiée.

Contrairement au partim Mémoire, cette production ne sera pas accessible en ligne et au public.

6.5 Assurances

L'étudiant stagiaire ne sera pas rémunéré et de ce fait, ne sera pas assujéti à la législation de la sécurité sociale ; aucune cotisation ne peut donc être mise à charge de l'Université.

L'étudiant stagiaire bénéficiera, en cas d'accident survenu sur le lieu du stage ou au cours du trajet pour s'y rendre ou pour en revenir, des garanties similaires à celle relative à la couverture des frais lié à un accident survenu à l'Université même ou au cours du trajet domicile-Université, aller et retour, dans les limites et conditions des contrats souscrits par l'Institution. La responsabilité civile de l'étudiant(e) stagiaire est couverte dans les limites et conditions du contrat d'assurance à charge de l'Université.

7. Mémoire

L'objectif du mémoire est d'évaluer la capacité de l'étudiant à **mener une recherche personnelle et rigoureuse** et à produire un texte écrit présentant les résultats obtenus. Il ne s'agit donc pas de restituer des savoirs transmis par les enseignants mais de produire de nouvelles connaissances sur un objet spécifique.

Cela implique :

- la formulation d'une problématique (question(s) de départ et/ou hypothèse(s)) inscrite dans le champ de la coopération internationale au sens large ;
- un état de l'art ;
- la définition d'un objet limité ;
- le choix d'une méthodologie appropriée ;
- l'analyse des données collectées sur le lieu de stage ;
- la rédaction d'une bibliographie qui répond aux règles formelles d'usage.

Cette partie comportera 30 pages (hormis le résumé, les références bibliographiques et les annexes) et devra respecter le canevas transmis durant le séminaire.

7.1 Format « working paper »

Le mémoire consistera à proprement parler en la réalisation d'un « working paper ». Le working paper est la forme et le contenu d'un **pré-article scientifique** destiné à être communiqué et/ou publié auprès d'un public de travailleurs du secteur du développement.

Ce type de communication qui se veut scientifique intègre très exactement **la démarche même de l'exercice scientifique** et constitue un « code commun » à toute la communauté scientifique internationale : introduction, observation, hypothèse, expérimentation, validation et conclusion. De la même manière, si la production écrite est à visée « utilitaire », pratique et destinée à des professionnels du travail social, elle démarre également d'un principe simple : **un bon texte est une résolution de problème posée par écrit**.

L'intention est de penser, d'articuler et de rendre compte d'un point de vue et non de construire un patchwork de concepts. Un article scientifique est un récit structuré dont **l'auteur communique la visée du propos** tout en abordant légitimement ses doutes, incertitudes et interrogations. **Les concepts sont utilisés pour appuyer et renforcer l'observation, soutenir l'analyse et parfaire l'argumentation** et non pas pour camoufler ou masquer un manque de contenu.

Plusieurs éléments devront apparaître

- Intégrer **l'assise théorique** qui repose sur des cadres conceptuels issus des sciences humaines et sociales au sens large susceptibles d'éclairer la problématique choisie et/ou d'y intervenir. L'état de l'art peut figurer dans l'introduction et/ou dans résultats/discussions (à voir avec le promoteur).
- Rendre compte de la **méthodologie** employée avec rigueur et qui permet de répondre à cette problématisation.
- Construire un **argumentaire** reposant sur ces références dûment consignées et valides et sur les résultats obtenus à la suite du processus méthodologique initié.

La structure précise du document sera transmise lors du séminaire d'encadrement et devra être scrupuleusement respectée. En cas de non-respect, le document est considéré comme non recevable.

7.2 Choix du sujet

Le sujet devra être en lien avec le travail personnel de Master 1 et porter sur une thématique liée au stage et donc relevant spécifiquement de la coopération internationale ou de l'étude de changements multiformes s'opérant dans les Suds. Il s'agit donc d'une mise en perspective scientifique et critique d'un objet qui relève directement ou indirectement du domaine du stage. Cette mise en perspective s'appuie sur l'approche et la méthodologie scientifiques ainsi qu'une littérature académique de référence.

La pertinence et la faisabilité du sujet seront examinées par un jury² composé des encadrants du séminaire d'encadrement. Ce jury peut demander à l'étudiant de revoir son objet ainsi que le lieu de stage choisi s'il estime nécessaire.

² Composé des encadrants du séminaire du cours [HMEM0009-1](#) et de MM. Gautier Piroette et Marc Poncelet, Professeurs.

7.3 Choix du promoteur

Après accord du jury et en fonction de l'objet choisi, l'étudiant prendra contact avec un promoteur potentiel.

Celui aura comme rôle d'accompagner l'étudiant tout au long de sa recherche. Le promoteur doit être un membre du corps académique ou du personnel scientifique de la Faculté des Sciences Sociales ou assimilé. En outre, il doit être titulaire d'un doctorat. Le tuteur pédagogique et le promoteur doivent être la même personne.

L'étudiant, avec l'accord du promoteur, devra également proposer deux lecteurs, dont un également titulaire d'un doctorat. Le lecteur du mémoire est membre du personnel académique ou scientifique, compétent pour juger le travail de l'étudiant, ou des personnes extérieures reconnues par la faculté pour leurs compétences. Son rôle est plus restreint que celui du promoteur. Ils/elles sont là pour conseiller l'étudiant dans ses choix bibliographiques ou pratiques (méthodologie). Il est conseillé que l'étudiant prenne au moins une fois contact avec eux avant de déposer son mémoire.

Le jury est ainsi composé de 3 personnes maximum, dont deux titulaires d'un doctorat.

Une fiche descriptive du projet de mémoire, signée par le promoteur pour accord, est à envoyer à l'Apparitorat (npulgar@uliege.be) au plus tard pour la date spécifiée dans l'échéancier officiel de la Faculté. Ces deux documents sont téléchargeables sur la page « Règlements » du site web de la Faculté : www.fass.uliege.be/reglements. Le mémoire ne sera pas recevable durant cette année académique si la fiche de description n'a pas été rendue dans les délais impartis.

La fiche mémoire doit impérativement être rentrée à l'Apparitorat lors de chaque nouvelle année académique, même si l'étudiant souhaite conserver son objet et son jury de mémoire en cas d'échec ou de non dépôt l'année précédente.

7.4 Consultation des mémoires des années antérieures

Depuis l'année académique 2015-2016, ULiège Library rend accessibles en ligne les PDF des mémoires des étudiants de la Faculté des Sciences Sociales ayant une note globale égale ou supérieure à 14/20 (mise en ligne après la proclamation des résultats) pour autant que l'étudiant et le promoteur aient marqué leur accord et que le mémoire ne soit pas confidentiel.

Les références et les résumés (validés par les promoteurs) de tous les mémoires (quelle que soit la note obtenue) seront visibles sur Internet.

7.5 Ethique de la recherche

L'étudiant doit prendre toutes les dispositions nécessaires en matière d'éthique. Pour ce faire, il peut procéder à des lectures personnelles et visiter la page du Comité d'Ethique en Sciences Humaines et

Sociales de l'ULiège : www.recherche.uliege.be/cms/c_11292422/fr/comite-d-ethique-en-sciences-humaines-et-sociales. Cependant, son interlocuteur principal en la matière est son promoteur.

7.6 Respect des données à caractère personnel

L'étudiant doit prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de respect des données à caractère personnel : www.fass.uliege.be/cms/c_4540199/fr/rgpd-reglement-general-relatif-a-la-protection-des-donnees.

Un formulaire de consentement simplifié et un vademecum sont les documents de référence, mais le promoteur reste l'interlocuteur principal de l'étudiant en la matière.

8. Depôt

Des modalités de dépôts particulières sont à respecter pour chaque partie.

- Le « Rapport de stage » doit être transmis en version électronique par mail au tuteur pédagogique du stage ainsi que via eCampus **au plus tard pour le jour indiqué dans l'échéancier officiel de la Faculté** ;
- Le mémoire dit « working paper » doit être déposé au format PDF sur la plateforme MaThéo de ULiège Library (cf. « Mode d'emploi pour étudiant » téléchargeable sur le site web de la Faculté à partir de l'adresse : www.fass.uliege.be/reglements). Le corps du mémoire et les annexes (sauf celles confidentielles) doivent figurer dans un même fichier PDF. La taille du fichier est limitée à 12 Mo (de même pour le fichier contenant les annexes confidentielles). Le fichier du « working paper » doit être déposé sur la plateforme **au plus tard pour le jour indiqué dans l'échéancier officiel de la Faculté** (téléchargeable sur le site web – URL ci-dessus). Un mail automatique de confirmation est envoyé à l'étudiant quand le dépôt est bien finalisé. Les membres du jury auront ensuite accès au mémoire directement depuis la plateforme, après le passage du document dans le logiciel anti-plagiat.

L'étudiant est tenu de prévenir les encadrants du séminaire, son promoteur et l'Apparitorat au plus vite s'il ne compte pas déposer un quelconque élément de son mémoire durant l'année académique en cours.

Chaque membre du jury se réserve le droit de demander une copie papier du mémoire à l'étudiant.

9. Forme du travail

Un canevas pour les deux parties sera communiqué lors du séminaire d'encadrement. Il est impératif de le respecter.

Les textes doivent être écrits en « Times New Roman » caractère 11 avec un interligne de 1,15. Il est interdit de modifier les dimensions des marges « par défaut » (marges « normales ») proposées par le logiciel Word. Quant aux notes de bas de page, elles seront écrites en « Times New Roman » caractère 9 avec un interligne simple. Chaque page sera numérotée.

L'étudiant soignera aussi l'orthographe et la ponctuation. Le rôle de cette dernière est très important pour éviter les équivoques sémantiques. Il ne faut pas abuser du point d'exclamation et des points de suspension. Le point d'exclamation ne peut tenir lieu d'argument, ni permettre de s'épargner un raisonnement argumenté. Les points de suspension expriment la suggestion (« il n'en pensait pas moins... ») ; ils ne sont jamais relatifs à une énumération et ne peuvent pas remplacer le « etc. ». L'étudiant veillera à adopter une mise en page uniforme.

Les titres et sous-titres seront hiérarchisés. Pour la clarté de l'exposé, l'étudiant devra penser à donner les intitulés parallèles dans une même typographie. Pour information, on ne met pas de point à la fin d'un titre. On laissera plus d'espace entre le titre principal et le reste du texte qu'entre le sous-titre et le paragraphe suivant. La disposition en paragraphes (alinéas) ne doit pas être laissée au hasard. Chaque paragraphe doit correspondre à une idée, c'est-à-dire une unité de sens. Le paragraphe commence par un retrait et il n'y a pas lieu de passer une ligne avant celui-ci. S'il n'y a pas de nouveau paragraphe, il ne faut pas aller à la ligne. Les paragraphes doivent autant que possible être équilibrés, de telle sorte que le texte n'apparaisse ni trop dense ni trop aéré.

La règle d'or en matière de présentation écrite et de mise en page demeure le respect de votre lecteur. Les meilleures idées et les analyses les plus profondes ne valent rien si la présentation ne permet pas de les comprendre.

Le rapport de stage et le mémoire peuvent éventuellement être rédigé en langue étrangère, avec l'accord du promoteur et des lecteurs.

9.1 Modalités particulières pour le Mémoire (« working paper »)

Cette partie peut être rendu confidentiel. Dans ce cas, l'étudiant devra noter « confidentiel » sur la page de garde de son mémoire et rendre l'accès restreint sur MaThéo (voir infra).

Après avoir rendu le Mémoire (le « working paper »), si l'étudiant réalise qu'il demeure quelques coquilles dans le texte, il lui est possible de rédiger les errata (ils ne doivent pas compter plus de trente fautes - c'est déjà beaucoup). Ces errata seront mis en ligne sur MaThéo ou remis aux membres du jury.

10. Contacts

Pour le mémoire, le promoteur est la personne de contact privilégié de l'étudiant.

Pour le rapport de stage, les contacts privilégiés sont :

- pour l'analyse de l'intervention, le Prof. Gautier Pirotte et ses assistants ;
- pour les autres sections, les responsables du séminaire d'encadrement.